



Contrat avec un prestataire de service

Par quentamei

Bonjour je fais partis d'un CSE et nous avons un prestataire de service où son contrat arrive à terme au mois d'octobre de cette année,nous lui avons envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception mais avec 1 semaine de retard,mais ce prestataire nous a jamais envoyé de courrier pour nous relancer sur la fin de son contrat.

Qui est en tort,nous avec notre courrier dépassé d'une semaine ou lui pour ne pas nous avoir prévenus que son contrat arrivait à terme ?

Merci pour votre aide

Cordialement